



# CDD REMPLACEMENT- RADIOLOGUE

**Poste à pourvoir du 03/07/23 au 21/08/23**

L'Agence de Santé est un Etablissement Public National situé dans le Pacifique Sud. Seul opérateur de santé sur le territoire des îles de Wallis et de Futuna comptant 11 558 habitants pour une superficie de de 140 Kms<sup>2</sup>, elle repose sur une organisation spécifique du fait de son isolement et de son éloignement des territoires voisins. L'Agence a en charge, en lien avec le préfet, administrateur supérieur du territoire, les élus et les chefs coutumiers de l'archipel, la responsabilité de l'ensemble de la politique de santé et de l'offre de soins sur le territoire. L'ensemble des soins et médicaments dispensés est gratuit. Il n'existe pas de médecine et pharmacie libérale sur le territoire.

L'Agence gère :

- un établissement de santé de 60 lits et places établi sur 2 sites
- l'hôpital de Sia à Wallis qui comporte deux salles de bloc opératoire et un scanner ainsi qu'un service de médecine, de chirurgie et d'obstétrique, un service d'urgences et une activité de réanimation
- l'hôpital de Kaleveleve à Futuna qui comporte une installation d'imagerie et d'échographie un service d'urgences ainsi que des lits de médecine,

les deux îles de l'archipel sont distantes de 240 kms.

- 3 dispensaires assurant principalement l'offre de soins de premier recours, la PMI, la prévention et l'éducation à la santé, ainsi que la dispensation des médicaments. Ces dispensaires sont répartis sur le territoire (district Nord, Sud et Centre).

Les enjeux sanitaires du territoire sont nombreux au regard des principaux indicateurs de santé : persistance des maladies chroniques liées au surpoids et à l'obésité, fréquence importante du diabète de type 2, des maladies cardio-vasculaires et de l'hypertension, auxquels s'ajoutent des problématiques sanitaires environnementales (arboviroses et leptospirose).

L'agence assure, dans le respect des droits des patients, les examens de diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes en tenant compte des aspects psychologiques et culturels et en garantissant l'égal accès aux soins qu'elle dispense à toutes les personnes dont l'état requiert ses services.

En cas de nécessité, elle assure leur transfert et leur admission dans un autre établissement apte à dispenser les soins requis par leur état, notamment vers, la Nouvelle-Calédonie, la métropole et parfois l'Australie.

## CONTEXTE D'EXERCICE DE L'ACTIVITE MEDICALE

### A/ Compétences professionnelles :

Le poste de médecin radiologue est proposé à un médecin ayant des compétences polyvalentes.

Le médecin exerce sous couvert du secret médical, dans le respect de la déontologie et de l'éthique médicale. Il respecte l'ensemble des textes, lois, chartes et règlements régissant l'activité de l'établissement.

### B/ Conditions spécifiques d'exercice :

Le médecin radiologue est seul présent dans sa spécialité. Il est contraint aux modalités d'une astreinte permanente opérationnelle en continu. Il doit pouvoir intervenir dans des délais compatibles avec ceux validés dans la procédure d'intervention médicale au sein de l'établissement. Pendant tout son séjour, il aura à sa disposition un téléphone cellulaire fourni par l'agence. Il assure diverses tâches en collaboration avec les équipes présentes et les confrères hospitaliers.

Son activité propre est liée aux matériels radiologiques de l'agence de santé à l'hôpital de Wallis.

*Radiologique* : Ostéoarticulaire, thoracique, rachidienne

*Échographique* : Abdominopelvienne, musculo-tendineuse, thyroïdienne et vasculaire, (les échographies obstétricales et gynécologiques sont pratiquées par le médecin gynécologue)

*Scanographique* : Corps entier et éventuellement arthroscanner de l'épaule et du genou

Il est aidé par une équipe de deux manipulateurs (manipulatrices) en journée et d'une manipulatrice en astreinte opérationnelle.

Pour réaliser ses compte-rendu d'imagerie médicale, il utilise le logiciel ASCLEPIOS (dossier patient).

Le médecin radiologue peut participer aux instances médico-administratives de l'établissement, dans la mesure où ses activités propres le lui permettent :

- Participation aux différentes commissions médicales consultatives : conseil de bloc , commission d'équipement , CME et bureau de CME
- Participation à la commission des EVASAN

- Participation au plan qualité de l'établissement, à l'élaboration et au suivi des procédures, aux comptes-rendus de missions afin d'en améliorer l'organisation
- Participation aux formations médicales

### **QUALITES ATTENDUES POUR L'ACTIVITE MEDICALE**

- Tout médecin exerçant sur le territoire de Wallis et Futuna doit avoir des qualités d'adaptation pour pouvoir travailler dans un environnement isolé, avec un plateau technique restreint et des possibilités d'EVASAN rendus compliqués par l'éloignement et parfois les conditions météorologiques
- Aptitude à la supervision des équipes, à la communication et au management en lien fonctionnel
- Sens de l'écoute, qualité d'empathie et de synchronisation notamment avec les publics accueillis et en vue de rechercher le consentement des patients pris en charge ainsi que dans une optique d'éducation thérapeutique
- Qualités relationnelles afin de communiquer aussi bien avec les équipes médicales qu'avec l'administration ou les acteurs de l'offre de soin territoriale
- Disponibilité pour communiquer avec les malades et leur famille
- Investissement dans la formation du personnel paramédical
- Respect de l'autorité, et des obligations professionnelles
- Aptitudes à la gestion de ses émotions propres ainsi que de celles des publics accueillis et des équipes
- Capacité à prendre des décisions et à se positionner vis à vis d'une analyse pertinente des données terrain
- Sens de la réactivité et de l'adaptation aux différents publics accueillis et à l'ensemble des situations rencontrées

### **RATTACHEMENTS HIERARCHIQUES & PRINCIPAUX PARTENAIRES**

- Direction Générale (directeur et directeur Adjoint)
- Président et Vice-président de CME
- Coordination Générale des Soins et encadrement paramédical
- Equipes de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique
- Responsables des différents services administratifs, techniques, logistiques, (RH, informatique, biomédical, finances ...)

## VISION DE L'ACTIVITE MEDICALE

L'offre de soin proposée par l'Agence de Santé repose en premier lieu sur l'expertise des membres du Corps Médical, associée à une éthique professionnelle.

Porteurs de savoirs, d'expériences, de vécus et de techniques, ils constituent un vecteur essentiel d'enseignement, de transfert de savoir et en ce sens ils contribuent activement à l'analyse des pratiques professionnelles des équipes opérationnelles de terrain.

Le corps médical joue un rôle majeur au sein de l'équipe pluriprofessionnelle (équipe médicale, paramédicale, administrative, technique, logistique) dans la continuité de la prise en charge holistique du patient, tout au long d'un processus de soin s'appuyant sur le parcours thérapeutique personnalisé et le professionnalisme de l'ensemble des acteurs de l'agence.

## CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE

- Rémunération : grille PH SEGUR majorée
- Prise en charge du billet d'avion aller-retour par l'ADSWF pour le praticien
- Pratique de l'exercice dans un contexte culturel dépaysant
- Installation facilitée tant administrativement que concernant les aspects logistiques par la mise à disposition d'un logement et d'une voiture (gratuitement pendant 1 mois puis sur contrepartie financière)
- Insularité et éloignement de la métropole

## CANDIDATURES

Envoyez vos CV l'adresse suivante :

- [cv.pm@adswf.fr](mailto:cv.pm@adswf.fr)